

Le rôle de l'UNEB

L'UNEB, Union Nationale de l'Esthétique et du Bien-être est la seule fédération officielle francophone représentant le secteur de l'Esthétique et du Bien-être en Commission Paritaire 314. L'UNEB a pour but de soutenir les professionnels du secteur tout au long de leur carrière et de faire valoir leurs intérêts.



Laurence Wuyles
Présidente UNEB

www.uneb.be

Laurence, pouvez-vous nous rappeler le rôle de l'UNEB ?

L'UNEB a joué un rôle d'information très important auprès des esthéticien•ne•s et des professionnels du secteur du bien-être durant la crise sanitaire. Au sortir de cette crise, ce rôle de relais de l'information est toujours primordial. C'est dans cette optique que l'UNEB mène une réflexion éclairée sur les nouvelles techniques et technologies qui se développent sur le marché. La frontière entre l'esthétique et la médecine esthétique semble bien floue. La législation autour de celles-ci manque de clarté et laisse croire aux professionnels de la beauté que tout est à leur portée. Mais malgré tout, bon nombre de professionnels se posent beaucoup de questions et reviennent régulièrement vers l'UNEB.

Quel est votre sentiment par rapport à l'apparition constante de nouvelles technologies dans notre secteur ?

Les nouvelles technologies exigent une excellente formation de base afin de comprendre et d'adapter au mieux ces différentes techniques au visage et au corps humain et ne peuvent être mises en œuvre de n'importe quelle façon. Il est primordial que l'esthéticien•ne fasse preuve d'une conscience professionnelle aigüe pour ne pas dépasser les limites de sa profession. En cela, une formation spécifique, cadrée et dispensée sérieusement par le distributeur de « machines innovantes » est indispensable. On n'achète pas de machine sans certification européenne et sans formation spécifique suivie. Malheureusement, nous remarquons une grande désinformation de certains esthéticien•n•es sur ce sujet. Une loi de 2013 publiée par le Service Public Fédéral Santé réglemente les qualifications requises « pour poser des actes avec tout instrument, substances chimiques, dispositifs utilisant toute forme d'énergie, comportant un passage à travers la peau ou les muqueuses ». L'Uneb

se désolé de voir apparaître sur les réseaux sociaux des publications alléchantes qui pourraient mettre en danger les esthéticien•ne•s et les consommateurs.

Que compte faire l'UNEB concernant cette problématique ?

En collaboration avec le Conseil Supérieur de la Santé et le monde médical, l'UNEB tient à élaborer un cadre légal quant à l'utilisation de certaines techniques tout en continuant à permettre aux esthéticien•ne•s de travailler dans le cadre de leur profession mais il est grand temps de savoir ce qui est permis et ce qui est interdit.

En termes de protection, des conseils avisés et des contrats-type devront être élaborés avec les compagnies d'assurances qui protégeront l'esthéticien•ne consciencieu•se et compétent•e.

Qu'est-il important selon vous de rappeler aux esthéticien.n.es ?

Il faut rester dans les limites de sa profession. Il faut réfléchir à la technique et à la qualité de l'appareil acheté. Acheter son appareil avec une certification européenne et un certificat de conformité. Il faut s'assurer d'une formation de qualité et d'un suivi efficace. Il faut absolument réaliser une anamnèse suffisante avant d'appliquer une technique sur un•e client•e. Rappelons que nous ne devons pas jouer aux apprentis médecins et que l'esthéticien.ne est avant tout un•e professionnel•le de la beauté et du bien-être. ●